Plate forme du collectif des personnels et étudiants de l'université d'Évry contre la précarité

Plus juste, l'université sera plus forte. Solidarité contre la précarité à l'université d'Évry!

Depuis de nombreuses années, l'université recourt à des emplois précaires pour recruter vacataires et agents contractuels. Corvéables à merci, ils sont aujourd'hui placés dans une situation intolérable.

La majorité des enseignants vacataires (soit 1500 personnes) n'ont pas été payés depuis 8 mois, alors que cette rémunération constitue pour eux un revenu vital.

La majorité des contractuels sont contraints de choisir entre le chômage et des contrats à 70% qui ne permettent ni de subvenir à leurs besoins, ni d'assurer la continuité du service public.

Il nous appartient à tous, titulaires et vacataires, enseignants et étudiants, agents et usagers du service public, de nous mobiliser pour mettre fin à cette situation intolérable.

Nous demandons

- le paiement immédiat des enseignants vacataires,
- un plan de titularisation des agents contractuels
- la sécurisation de tous les emplois
- la mensualisation des salaires des enseignants vacataires
- un véritable statut social des vacataires et contractuels

Quelques exemples de ce que nous subissons à l'université d'Evry:

- Pour la majorité des enseignants vacataires, le paiement des heures de vacation n'est pas accessoire mais constitue une partie essentielle et vitale de leurs revenus or une grande partie des vacataires, environ 1200 personnes, n'ont pas été payé depuis 8 mois.
- M., 24 ans, secrétaire à la scolarité, travaille de façon permanente depuis plus de 4 ans. Après plusieurs petits contrats de quelques mois, 3 contrats d'un an et 1 contrat de 10 mois, se voit maintenant proposer un contrat à 70%, ce qui est insuffisant pour subvenir à ses besoins, ceci alors que son travail et ses compétences sont reconnues de tous.
- C., 48 ans, 2 enfants à charge, a cumulé des contrats d'un an depuis 2000 est contrainte d'accepter un contrat d'un an à 70% pour subvenir aux besoins de ses enfants. Comment assurer dans de bonnes conditions leur éducation ?! De plus, elle n'a pas pu être titularisée dans le cadre de la loi Sapin à cause d'une des ruptures de contrat qu'elle avait subie. Elle n'est pas seule dans ce cas.
- D., enseignant vacataire en droit, ne s'est vu proposer aucun statut digne de sa profession. Il est obligé d?avoir une autre activité pour exercer le métier pour lequel il voudrait s'engager à plein temps.

Ce que demandent certains précaires serait simplement un SMIC à temps plein en CDI! Est-ce trop demander dans la fonction publique? Cette précarité ne doit plus durer! Personnels, étudiants, usagers du service public, combattons-la tous ensemble!